

**COMPTE RENDU DÉTAILLÉ DES DÉCISIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 8 DECEMBRE 2011

L'Assemblée Communale s'est réunie le jeudi 8 décembre 2011 à 17 heures sous la présidence de M. FOUSSERET, Maire.

Étaient présents : M. Jean-Louis FOUSSERET, Mme Marie-Noëlle SCHOELLER, Mme Françoise FELLMANN, M. Michel LOYAT, Mme Jacqueline PANIER, M. Patrick BONTEMPS, M. Christophe LIME, Mme Nicole WEINMAN (jusqu'à la question n° 42), M. Yves-Michel DAHOUÏ, Mme Françoise PRESSE, M. Lazhar HAKKAR, M. Jacques MARIOT, M. Benoît CYPRIANI, Mme Joëlle SCHIRRER, M. Abdel GHEZALI, Mme Fanny GERDIL-DJAOUAT, M. Emmanuel DUMONT, Mme Valérie HINCELIN, M. Jean-François GIRARD, M. Didier GENDRAUD (à compter de la question n° 6), M. Jean-Claude ROY, M. Jean-Pierre GOVIGNAUX, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Solange JOLY (à compter de la question n° 2), Mme Corinne TISSIER (à compter de la question n° 25), Mme Béatrice FALCINELLA, Mme Catherine THIEBAUT, M. Eric ALAUZET, Mme Sylvie WANLIN, Mme Nozhat MOUNTASSIR, Mme Annie MENETRIER, M. Teddy BENETEAU DE LAPRAIRIE (à compter de la question n° 5), Mme Sylvie JEANNIN, M. Frank MONNEUR, M. Jean-Sébastien LEUBA, Mme Carine MICHEL, M. Cyril DEVESA, M. Nicolas GUILLEMET, Mlle Hayatte AKODAD (à compter de la question n° 2), Mlle Béatrice RONZI, Mme Zahira YASSIR COUVAL, M. Jean ROSSELOT, M. Pascal BONNET, Mme Elisabeth PEQUIGNOT, M. Michel OMOURI, M. Jean-Marie GIRERD, Mme Martine JEANNIN, Mme Catherine GELIN, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Philippe GONON.

Secrétaire : Mme Carine MICHEL.

Absents : Mme Nicole WEINMAN (à compter de la question n° 43), Mme Danièle POISSENOT, M. Didier GENDRAUD (jusqu'à la question n° 5 incluse), Mme Marie-Odile CRABBÉ-DIAWARA, M. Jean-Jacques DEMONET, Mme Solange JOLY (jusqu'à la question n° 1 incluse), Mme Corinne TISSIER (jusqu'à la question n° 24 incluse), M. Teddy BENETEAU DE LAPRAIRIE (jusqu'à la question n° 4 incluse), M. Nicolas BODIN, Mlle Hayatte AKODAD (jusqu'à la question n° 1 incluse), M. Edouard SASSARD.

Procurations de vote : Mme Nicole WEINMAN à M. Michel LOYAT (à compter de la question n° 43), Mme Danièle POISSENOT à M. Abdel GHEZALI, M. Didier GENDRAUD à Mme Françoise FELLMANN (jusqu'à la question n° 5 incluse), Mme Marie-Odile CRABBÉ-DIAWARA à M. Benoît CYPRIANI, M. Jean-Jacques DEMONET à Mme Marie-Noëlle SCHOELLER, Mme Corinne TISSIER à M. Cyril DEVESA (jusqu'à la question n° 24 incluse), M. Teddy BENETEAU DE LAPRAIRIE à Mme Fanny GERDIL-DJAOUAT (jusqu'à la question n° 4 incluse), M. Nicolas BODIN à M. Frank MONNEUR, Mlle Hayatte AKODAD à Mme Carine MICHEL (jusqu'à la question n° 1 incluse), M. Edouard SASSARD à M. Michel OMOURI.

Pour ce dernier Conseil Municipal de l'année 2011, M. le Maire a dressé un bref bilan de l'année écoulée.

Parmi les événements difficiles de l'année il a évoqué l'incendie qui a récemment frappé le CHAT et il a rendu hommage à toutes les personnes qui se sont mobilisées autour de cette épreuve.

M. le Maire s'est par ailleurs montré préoccupé par l'insécurité grandissante dans certains quartiers de Besançon et a marqué sa volonté de prendre rapidement des mesures pour remédier à cette situation.

M. le Maire a ensuite annoncé que la Ville venait d'être labellisée «Ville Amie des Aînés» par l'Organisation Mondiale de la Santé et de recevoir deux récompenses, le «Ruban du Développement Durable» ainsi que «le Trophée de la Mobilité Electrique».

* * * * *

CONSEIL MUNICIPAL

1. Exercice 2011 - Autorisation de principe accordée au Maire pour accomplir certains actes de gestion courante - Bilan des décisions prises dans le cadre des articles L 2122.22 et L 2322.2 du Code Général des Collectivités Territoriales

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a pris acte de ce bilan.

FINANCES - RESSOURCES BUDGETAIRES

2. Règles de transparence demandées par la Ville de Besançon aux établissements bancaires

A l'unanimité des suffrages exprimés (11 abstentions) le Conseil Municipal, a décidé :

- d'élargir les règles de transparence dans ses relations avec les établissements de crédit,

- de demander aux établissements candidats d'avoir satisfait aux obligations prévues à l'article L. 511-45 du code monétaire et Financier,

- de s'engager à appliquer avec la plus grande rigueur des règles éthiques dès que celles-ci auront été établies par les réglementations nationales et européennes.

M. LEUBA n'a pas pris part au vote.

3. Adhésion à «l'Association d'Etudes pour l'Agence de Financement des Collectivités Locales»

A l'unanimité des suffrages exprimés (11 abstentions) le Conseil Municipal a :

- accepté l'adhésion de la Ville à l'association d'Etudes pour l'Agence de Financement des Collectivités locales» à compter de 2012,

- accepté de régler la cotisation de 10 000 € fixée par l'Assemblée Générale de l'Association,

- désigné M. le Maire comme représentant de la Ville au sein de l'Association.

4. Exercice 2011 - Décision modificative n° 3

A la majorité des suffrages exprimés (6 contre et 4 abstentions) le Conseil Municipal a :

- voté la décision modificative n° 3 de l'exercice 2011 par chapitre et par nature de manière globale,

- pour les services Eau et Assainissement, fixé une durée de transfert en fonctionnement des subventions d'investissement reçues identique à celle de l'amortissement des biens subventionnés et de modifié en conséquence l'annexe A 2 de ces deux budgets annexes.

5. Exercice 2012 - Attributions exercées par délégation du Conseil Municipal - Autorisation de principe accordée au Maire pour accomplir les actes de gestion de dette

A l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions) le Conseil Municipal a délégué à M. le Maire la possibilité de recourir à divers instruments de financement nouveaux et de couverture du risque de taux.

6. Ressources budgétaires pour 2012 - Fixation de divers tarifs, taxes et droits

A l'unanimité des suffrages exprimés (9 abstentions), le Conseil Municipal a décidé d'adopter les propositions de tarifs, taxes et droits pour l'année 2012 à l'exception des tarifs de location pour les emplacements sur les pylônes et pour les antennes de téléphonie sur le territoire communal.

A la majorité des suffrages exprimés (12 contre, 7 abstentions), le Conseil Municipal a décidé d'adopter les tarifs de location pour les emplacements sur les pylônes et pour les antennes de téléphonie sur le territoire communal.

7. Exercice 2011 - Cotes et produits irrécouvrables - Admissions en non valeur et abandons de créances

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- d'admettre en non valeur la somme de 58 321,52 € sur le Budget principal,

- d'accepter des abandons de créance pour un montant de 542,36 € sur les Budgets Eau et Assainissement dans le cadre du dispositif «Solidarité Eau»,

- de donner décharge à Mme la cheffe du Service comptable du Grand Besançon.

8. Taxe de séjour - Nouveaux tarifs de la taxe de séjour applicables à Besançon - Modification de la délibération du Conseil Municipal du 12 mai 2003 :

Ce dossier a été retiré de l'ordre du jour.

9. Vente annuelle des sapins de Noël 2011 - Modification de la durée et des tarifs d'occupation du domaine public

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé d'adopter la modification des tarifs proposés.

CCAS

10. **Projet d'emprunt du CCAS - Avis du Conseil Municipal**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a émis un avis favorable sur l'emprunt que le CCAS projette de réaliser pour financer ses investissements 2011.

GARANTIE D'EMPRUNT

11. **SAIEMB IE - Acquisition d'une supérette place des Clairs-Soleils Garantie de la Ville, à hauteur de 50 %, d'un prêt de 300 000 € auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a accordé une garantie d'emprunt à la SAIEMB IE, à hauteur de 50 % d'un prêt de 300 000 € pour l'acquisition d'une superette Place des Clairs-Soleils à Besançon.

M. le Maire, M. LOYAT et M. MARIOT n'ont pas pris part au vote.

RESSOURCES HUMAINES

12. **Personnel communal - Direction Vie des Quartiers - Renouvellement du chargé de mission CUCS**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé de confirmer l'emploi à temps complet de chargé de mission CUCS.

13. **Personnel communal - Poste de chef de projet Etudes et Applications pour le Département TIC et Moyens Généraux**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé de confirmer l'emploi à temps complet de chef de projet Etudes et Applications pour le Département TIC et Moyens Généraux.

14. **Personnel Communal - Poste de chargé de l'action culturelle et de la communication pour l'Ecole Régionale des Beaux-Arts**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé de confirmer l'emploi à temps complet chargé de l'action culturelle et de la communication pour l'Ecole Régionale des Beaux-Arts.

15. **Comité Technique Paritaire - Modifications de la représentation de la Collectivité**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a approuvé les modifications de la représentation de la collectivité et notamment de ses cadres représentants la Ville et le CCAS de Besançon, au Comité Technique Paritaire.

16. **Mutualisation de services - Avenants à plusieurs conventions de mise à disposition de services**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- d'autoriser M. le Maire à signer les avenants prolongeant d'une durée d'un an certaines conventions de mutualisation des Services,

- d'autoriser M. le Maire à signer un avenant à la convention de mutualisation du Pôle Ressources Humaines et Organisation intégrant les évolutions apportées au périmètre des missions et à l'organisation du Pôle.

CULTURE

17. Bibliothèques et Archives - Groupement de commandes entre la Ville de Besançon et l'Université de Franche-Comté pour le lancement d'une étude de programmation d'un bâtiment commun de bibliothèque

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé d'approuver la constitution d'un groupement de commande entre la Ville de Besançon et l'Université de Franche-Comté pour le lancement d'une étude de programmation d'un bâtiment commun de bibliothèque dont le prix est estimé à 200 000 € (financé à hauteur de 60 000 € par la Région et 140 000 € par la Ville).

18. Contrat Local d'Education Artistique et Culturel - Soutien financier aux Associations partenaires

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- d'approuver la mise en place du Contrat Local d'Education Artistique et Culturelle sur les années scolaires 2011/2012, 2012/2013, et 2013/2014,

- d'attribuer une subvention d'un montant de 8 000 € à chacune des associations suivantes «Un château en Espagne», «Na», «Sauf'art» (le Pavé dans la mare) et à «l'Orchestre Besançon Montbéliard Franche-Comté».

M. DAHOUI et Mme YASSIR COUVAL n'ont pas pris part au vote.

19. Association Espace-Besançon-Planoise - Convention d'objectifs et de moyens 2012-2013

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé

- d'approuver les termes de la convention d'objectifs et de moyens 2012/2013 à intervenir avec l'Association Espace-Besançon-Planoise,

- d'allouer une subvention de fonctionnement de base pour 2012 d'un montant de 793 961 € et une subvention d'équipement de 20 000 €.

M. DAHOUI, M. MONNEUR, Mme JOLY, M. GENDRAUD, M. OMOURI n'ont pas pris part au vote.

20. Régie Autonome Personnalisée du Théâtre Ledoux - Convention d'objectifs et de moyens 2012-2013

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- d'approuver les termes de la convention d'objectifs et de moyens 2012-2013 entre la Ville et la Régie Autonome Personnalisée du Théâtre Ledoux, ainsi que la convention de mise à disposition des locaux,

- d'attribuer une subvention annuelle de fonctionnement 2012 de 1 514 000 €.

M. LE MAIRE, M. DAHOUI, M. MONNEUR, M. GOVIGNAUX, Mme MICHEL, Mme JOLY, M. DEVESA, M. BONNET, M. ROSSELOT n'ont pas pris part au vote.

21. Régie Autonome Personnalisée La Rodia - Convention d'objectifs et de moyens 2012-2014

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- de se prononcer favorablement sur les termes de la convention d'objectifs et de moyens 2012-2014 entre la Ville et la Régie Autonome Personnalisée La Rodia,

- d'allouer à la RAP La Rodia au titre de l'exercice 2012, une subvention de fonctionnement de base d'un montant de 555 546 €.

M. LE MAIRE, M. DAHOUI, M. MONNEUR, M. GHEZALI, M. DEVESA, Mme JOLY, Mme GELIN, Mme FAIVRE-PETITJEAN n'ont pas pris part au vote.

22. Centre Dramatique National de Besançon et de Franche-Comté - Nouveau Théâtre - Convention d'objectifs et de moyens 2012-2014

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- d'approuver la convention d'objectifs et de moyens 2012-2014 entre la Ville et le Centre Dramatique National de Besançon et de Franche-Comté - Nouveau Théâtre, ainsi que la (les) convention(s) spécifique(s) de mise à disposition de locaux,

- d'attribuer à la SARL AIRELLE une subvention de fonctionnement de 461 400 €.

23. Etablissement Public de Coopération Culturelle ERBA - Convention d'objectifs et de moyens 2012-2014 - Subvention complémentaire au titre de l'exercice 2011

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé

- d'approuver les termes de la convention d'objectifs et de moyens à intervenir entre la Ville et l'Etablissement Public de Coopération Culturelle,

- d'approuver les termes de l'avenant à la convention 2011,

- d'arrêter le montant de la contribution 2012 de la Ville à l'EPCC à 1 809 950 € en fonctionnement et 37 000 € en équipement,

- d'attribuer à l'EPCC, au titre de 2011, une subvention complémentaire de fonctionnement de 10 000 €.

M. LE MAIRE, M. DAHOUI, M. GOVIGNAUX, Mme SCHIRRER, M. GHEZALI, Mme PRESSE, Mme FAIVRE-PETITJEAN n'ont pas pris part au vote.

24. Régie Autonome Personnalisée Citadelle - Patrimoine mondial - Avenant à la convention d'objectifs et de moyens - Réajustement de la subvention 2011

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- d'adopter les modifications proposées à la convention d'objectifs et de moyens entre la Ville de Besançon et l'Etablissement Public Citadelle - Patrimoine mondial ayant pour objet de réduire la subvention de fonctionnement pour l'année 2011, de ne pas verser de subvention d'équipement pour cette année, de réajuster le coût fixé pour la mise à disposition du personnel et d'arrêter la liste des biens cédés par la Ville.

M. LE MAIRE, M. GIRARD, Mme FELLMANN, M. DAHOUI, M. LIME, M. GOVIGNAUX, Mme M. JEANNIN, M. GONON n'ont pas pris part au vote.

25. Bibliothèques et Archives municipales - Achat de livres en gros caractères - Aide financière de la Mutuelle REUNICA en soutien aux acquisitions

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé d'accepter une subvention de 4 000 € attribuée par la Mutuelle REUNICA à la Ville pour l'achat de livres en large vision en faveur des personnes ayant des difficultés à lire les caractères de taille traditionnelle.

26. Etablissement Public de Coopération Culturelle La Saline Royale d'Arc-et-Senans - Adoption des statuts 2012-2014 - Représentation de la Ville au Conseil d'Administration - Contribution financière

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- d'approuver les statuts de l'Etablissement Public de Coopération Culturelle de la Saline Royale d'Arc-et-Senans modifiés,

- de confirmer la désignation de M. Yves-Michel DAHOUI en tant représentant titulaire de la Ville de Besançon au Conseil d'Administration et désigner M. Jean-Pierre GOVIGNAUX en tant que suppléant,

- d'approuver la désignation de M. Daniel BOUCON en tant que personnalité qualifiée au sein du Conseil d'Administration,

- de confirmer sa participation financière annuelle de 11 210 €.

M. DAHOUI, M. GOVIGNAUX n'ont pas pris part au vote

27. Festivités Victor HUGO - Conventions de partenariat

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- d'approuver la signature des conventions suivantes pour l'organisation des manifestations autour de Victor Hugo : convention avec le Théâtre de l'Espace - Scène Nationale pour l'organisation d'un cycle de cinéma (1 327,56 €), convention avec les Amis du Festival Hugo et Egaux pour l'achat du spectacle «Histoire de Gavroche» (10 000 €), convention de partenariat avec le Théâtre Musical pour l'achat du spectacle «Tempête sous un crâne» (6 330 €).

M. LE MAIRE, M DAHOUI, M. MONNEUR, M. GOVIGNAUX, Mme MICHEL, Mme JOLY, M. DEVESA, M. BONNET, M. ROSSELOT, M. GENDRAUD, M. OMOURI n'ont pas pris part au vote.

ETAT-CIVIL - CIMETIERES - CREMATORIUM

28. Crématorium - Tarifs 2012

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé d'approuver les tarifs suivants des prestations du crématorium qui seront appliqués du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012 par la Société ATRIUM.

	TARIFS 2011		TARIFS 2012	
	TARIF HT	TARIF TTC	TARIF HT	TARIF TTC
Crémation				
Crémation adulte	384,80 €	460,22 €	399,60 €	477,92 €
Crémation enfant (de 1 à 12 ans)	192,40 €	230,11 €	199,80 €	221,26 €
Crémation très jeune enfant (de 0 à 1 an)	72,15 €	86,29 €	74,93 €	82,97 €
Crémation personne dépourvue de ressources suffisantes	0 €	0 €	0 €	0 €
Crémation de restes mortels suite à exhumation ou reprise de concession				
Crémation de restes mortels de moins de 5 ans après inhumation	384,80 €	460,22 €	399,60 €	442,52 €
Crémation de restes mortels de plus de 5 ans après inhumation	192,40 €	230,11 €	199,80 €	221,26 €
Crémation des pièces anatomiques : gratuité dans la limite de 18 prestations par an				
Container de 60 kg et 200 l maximum	384,80 €	460,22 €	399,60 €	442,52 €
Container de 30 kg et 100 l maximum	192,40 €	230,11 €	199,80 €	221,26 €
Dispersion des cendres				
Dispersion des cendres des pièces anatomiques et restes d'exhumation au cimetière	38,48 €	46,02 €	39,96 €	44,25 €
Dispersion des cendres au jardin du souvenir avec un maître de cérémonie	48,88 €	58,46 €	50,76 €	56,21 €
Urne cinéraire				
Urne cinéraire	31,20 €	37,31 €	32,40 €	35,88 €
Conservation des urnes au-delà 1 mois par mois supplémentaire	20,80 €	24,87 €	21,60 €	23,92 €
Location salle de cérémonie				
Location salle + cérémonie simple	0 €	0 €	0 €	0 €
Location salle + cérémonie standard	62,40 €	74,63 €	64,80 €	71,76 €
Location salle + cérémonie personnalisée	124,80 €	149,26 €	129,60 €	143,52 €
Location salle + cérémonie (en l'absence de crémation)	83,20 €	99,50 €	86,52 €	103,48 €
Espace de convivialité et de retrouvailles	0 €	0 €	0 €	0 €
Enregistrement et envoi CD				
Enregistrement et envoi CD cérémonie	31,20 €	37,31 €	32,40 €	35,88 €
Enregistrement et envoi CD présentation à la flamme	15,60 €	18,65 €	16,20 €	17,94 €

VIE DES QUARTIERS

29. Signature du nouveau Contrat Enfance Jeunesse avec la Caisse d'Allocations Familiales du Doubs 2011-2014

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé d'approuver la convention d'objectifs et de financement - Contrat «Enfance Jeunesse» 2011-2014 avec la Caisse d'Allocations Familiales du Doubs et a autorisé Mme la Première Adjointe à la signer.

ÉDUCATION

30. Avance remboursable - Convention entre la Ville de Besançon et la Caisse des Écoles du 9 décembre 2010 - Avenant n° 1

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- de reporter au 31 décembre 2012 la date limite pour le remboursement de l'avance de 150 000 € accordée à la Caisse des Ecoles afin de lui permettre de gérer le programme de Réussite Educative dans l'attente de la subvention de l'ACSE (Agence Nationale pour la Cohésion sociale et l'Égalité des Chances),

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjointe Déléguée à signer l'avenant à la convention du 9 décembre 2010 relative à l'avance remboursable accordée par la Ville à la Caisse des Ecoles.

MISSION TRANQUILLITE PUBLIQUE

31. Association d'Aide aux Victimes d'Infraction (AAVI) - Convention

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé

- d'approuver le projet de convention entre la Ville de Besançon et l'AAVI,

- d'autoriser M. le Maire à signer la présente convention.

M. ALLEMANN n'a pas pris part au vote.

DEVELOPPEMENT LOCAL

32. Fonds d'Intervention pour le Soutien à l'Artisanat et au Commerce (FISAC) dans le cadre de la première ligne du tramway - Demande de subvention

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à déposer un dossier de demande de soutien au titre du FISAC destiné à accompagner les professionnels à l'occasion des travaux de la première ligne du tramway et à signer tous les actes y afférents.

33. Camping - Homologation des tarifs 2012 du Camping de la Plage

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal, conformément à l'article 16.1 de la convention de Délégation de Service Public du 22 décembre 2010, a procédé à l'homologation des nouveaux tarifs, applicables du 1^{er} avril au 30 septembre 2012, le camping étant fermé du 1^{er} octobre au 31 mars.

M. GIRARD et M. MONNEUR n'ont pas pris part au vote.

RELATIONS INTERNATIONALES - ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

34. Enseignement Supérieur et Recherche - Adhésion à la Fondation de Coopération Scientifique du Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur de Bourgogne Franche-Comté

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- de prendre acte des statuts de la Fondation de Coopération Scientifique dénommée «PRES Bourgogne Franche-Comté», approuvés par décret du 15 décembre 2010 et d'adhérer comme membre associé de cette Fondation,

- de participer à la dotation en capital de la fondation à hauteur de 200 000 € soit 40 000 € par an de 2011 à 2015,

- de désigner M. le Maire pour représenter la collectivité au sein de la fondation ou en cas d'empêchement, Mme Joëlle SCHIRRER, Adjointe au Maire, déléguée à l'Enseignement Supérieur, la recherche, la formation professionnelle.

35. Mise en place d'une trame d'instruction des projets de solidarité internationale

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement pour la mise en place d'un appel à projet de solidarité internationale posant un cadre précis à l'instruction des demandes de subventions adressées au service des Relations Internationales.

EAU ET ASSAINISSEMENT

36. Réalisation du Bassin Mermoz - Autorisation d'engager une procédure de référé préventif

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- d'autoriser M. le Maire à engager devant le Tribunal Administratif de Besançon une procédure de référé préventif relative aux travaux de construction d'un bassin de rétention d'eaux pluviales enterré rue Mermoz, en vue de la désignation d'un expert qui procédera aux constatations nécessaires avant et après la réalisation desdits travaux,

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous les actes à intervenir dans ce cadre.

37. Convention d'application n° 2 de l'accord cadre avec l'Agence de l'Eau, pour la mise en place d'opérations collectives de réduction des pollutions dispersées

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à :

- signer la deuxième convention d'application de l'Accord Cadre avec l'Agence de l'Eau pour la mise en place d'opérations collectives de réduction des pollutions toxiques dispersées. Le coût annuel de cette opération est estimé à 275 000 €, subventionné à hauteur de 59 % par l'Agence de l'Eau,

- signer tout document à intervenir sur ce dossier,

- inscrire les dépenses et les recettes en 2012,

- solliciter les aides de l'Agence de l'Eau Rhône - Méditerranée et Corse, conformément aux dispositions des contrats d'agglomération passés avec cet établissement et conformément au 9^{ème} programme d'aide des Agences.

FORETS

38. Forêts Communales - Destination des coupes de bois marquées ou à marquer - Année 2012

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a adopté le programme d'actions proposé par l'Office National des Forêts pour la gestion durable des forêts communales de Chailluz, d'Aglans et des collines en 2012.

39. Forêts Communales - Programme de travaux de gestion forestière - Année 2012

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- d'adopter le programme de travaux de gestion forestière 2012 défini par la Direction des Espaces Verts et l'Office National des Forêts pour l'année 2012 dans le cadre des plans de gestion des forêts communales de Chailluz, d'Aglans et des collines,

- d'autoriser M. le Maire à procéder aux consultations d'entreprises pour mener à bien les travaux,

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjointe Déléguée à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution et au règlement des travaux selon les crédits correspondants inscrits au budget 2012 des forêts communales.

PATRIMOINE TRAVAUX

40. Citadelle et Fortifications Vauban - Restauration des Demi-bastions 62, 63, 80 et de la traverse magasin aux palissades - Lancement des opérations - Etudes de Projet Architectural et Technique (PAT) Demandes de subventions

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- d'approuver le programme, le coût et l'échéancier prévisionnel des opérations,

- d'autoriser le lancement des études de Projet Architectural et Technique pour chaque opération,

- d'autoriser le M. le Maire à solliciter l'aide financière de l'Etat (DRAC), de la Région de Franche-Comté, du Département du Doubs et du Grand Besançon et à signer les conventions éventuelles à intervenir avec les partenaires pour leur participation financière,

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à engager les procédures de consultations des entreprises et à signer les marchés et les avenants éventuels correspondants avec les entreprises retenues.

MAITRISE DE L'ENERGIE

41. Plan Climat Energie Territorial/label Cit'ergie (European Energy Award) - Programme d'actions 2012-2014

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a :

- validé le programme d'actions du Plan Climat Energie Territorial et du label Cit'Ergie pour la période 2012-2014 et le financement prévisionnel au titre de 2012,

- autorisé M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer les marchés à intervenir dans ce cadre,

- autorisé M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à solliciter des aides auprès de l'ADEME, de l'Etat, de l'Union Européenne, de la Région Franche-Comté, du Département du Doubs et de tout autre partenaire susceptible de soutenir financièrement la mise en œuvre des actions du PCET, la Ville s'engageant à prendre à sa charge les financements non acquis.

42. Chauffage Urbain de Planoise et des Hauts du Chazal - Avenant n° 6 au contrat de Délégation de Service Public

A la majorité des suffrages exprimés (2 contre - 10 abstentions), le Conseil Municipal :

- a adopté les modifications proposées par un avenant n° 6 au contrat de Délégation de Service Public du chauffage urbain avec la Société SEVE concernant le mode d'abondement du fonds maîtrise de l'énergie, et l'instauration d'un terme R25 pour le financement des investissements,

- a autorisé M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer cet avenant.

43. Approbation des conventions de servitude pour l'implantation d'un poste de distribution d'énergie électrique et le passage de canalisations électriques souterraines

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- d'approuver les conventions type de servitude ayant pour objet la concession de droits par la Ville de Besançon au profit d'ERDF pour installer un poste de transformation de courant électrique et des canalisations électriques souterraines,

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer les conventions à intervenir dans ce cadre.

M. LIME n'a pas pris part au vote.

URBANISME

44. Projet Urbain des Prés de Vaux - Bilan de la concertation préalable

A l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions), le Conseil Municipal a approuvé le bilan de la concertation préalable relative au projet urbain des Prés de Vaux.

45. Projet Urbain des Prés de Vaux - Arrêt du projet et engagement de la procédure de DUP

A l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions), le Conseil Municipal a décidé :

- d'arrêter le projet urbain des Prés de Vaux et de valider les principes d'aménagements présentés,

- d'autoriser le recours à la procédure de DUP valant mise en compatibilité,

- d'autoriser l'élaboration et le dépôt du dossier de Déclaration d'Utilité Publique valant mise en compatibilité du PLU, établi sur la base du projet arrêté et intégrant les adaptations nécessaires du document d'urbanisme,

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à accomplir toutes les démarches et à signer tous les actes nécessaires jusqu'au terme de la procédure d'acquisitions foncières, y compris par voie d'expropriation.

46. Secteur sauvegardé centre ancien - Avis sur le Projet de Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur suite à l'enquête publique

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement sur le projet de Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur du secteur sauvegardé du centre ancien, et sur les adaptations mineures suite à l'enquête publique.

47. Travaux d'aménagement de l'entrée de l'Hôpital Jean Minjoz - Convention entre la Ville et le CHRU

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- de se prononcer favorablement sur le projet de convention entre la Ville et le Centre Hospitalier Régional Universitaire définissant les conditions d'intervention de la Ville sur le site hospitalier pour réaliser des travaux d'aménagement de l'entrée de l'Hôpital,

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer la convention à intervenir.

48. Groupement de commandes entre la Ville de Besançon et le Grand Besançon pour la réalisation de levés de plans topographiques - Année 2012

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement sur la constitution d'un groupement de commandes entre la Ville de Besançon et la CAGB pour la réalisation de levés de plans topographiques et a autorisé M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer la convention constitutive définissant les modalités de fonctionnement du groupement.

49. Echange de terrains avec les consorts SIMEON, route de Franois

A l'unanimité des suffrages exprimés (9 abstentions) le Conseil Municipal a décidé :

- d'approuver l'échange de terrains entre les Consorts SIMEON et la commune dans le cadre des acquisitions pour la réalisation de la 1^{ère} ligne de tramway par la CAGB, route de Franois,

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'acte à intervenir.

50. Restructuration du boulevard Diderot - Acquisition d'une propriété non bâtie rue Jean Mermoz à Mme BRUN Marguerite

A l'unanimité des suffrages exprimés (9 abstentions), le Conseil Municipal a décidé :

- de se prononcer favorablement sur l'acquisition à Mme BRUN Marguerite d'une parcelle de terrain sise 7, rue Jean Mermoz au prix de 331 000 €, dans le cadre de la restructuration du Boulevard Diderot,

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'acte à intervenir.

51. Pôle Viotte - Acquisition de deux propriétés bâties à la SNCF rue de Vesoul

A l'unanimité des suffrages exprimés (9 abstentions), le Conseil Municipal a décidé :

- de se prononcer favorablement sur l'acquisition à la SNCF de deux propriétés bâties dont l'assiette foncière sera intégrée dans l'emprise du parvis à créer rue de Vesoul au droit du futur accès Nord de la gare au prix de 440 000 €,

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer la promesse de vente et l'acte authentique à intervenir.

52. Projet d'aménagement des Vaïtes - Acquisition d'une propriété bâtie sise 6 chemin du Vernois à M. Pierre COURBET

A l'unanimité des suffrages exprimés (9 abstentions), le Conseil Municipal a décidé :

- de se prononcer favorablement sur les modalités de la transaction intervenue avec M. COURBET en vue de l'acquisition au prix de 420 000 € de sa propriété bâtie impactée par le projet de tramway et l'opération des Vaïtes,

- d'approuver le principe d'un portage par l'EPF du Doubs aux conditions mentionnées dans la convention opérationnelle en date du 29 juin 2010,

- d'autoriser le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tout document se rapportant à cette opération.

53. Projet urbain de quartier durable des Vaïtes - Mandat préparatoire à la phase opérationnelle - SPL Territoire 25

A l'unanimité des suffrages exprimés (9 abstentions), le Conseil Municipal a décidé :

- de se prononcer favorablement sur le principe du mandat préparatoire à la première phase opérationnelle d'aménagement (missions, délai, montant, conditions de réalisation),

- de confier à la SPL Territoire 25 nouvellement créée, ledit mandat,

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer ce mandat ou tout document s'y rapportant,

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à solliciter l'aide financière de la Région de Franche-Comté.

M. LE MAIRE et M. LOYAT n'ont pas pris part au vote.

54. PRU des Clairs-Soleils - Convention avec Grand Besançon Habitat - Versement de la participation de la Ville au titre du dépassement de la charge foncière de référence

A la majorité des suffrages exprimés (1 contre), le Conseil Municipal a décidé :

- de se prononcer favorablement sur le versement d'une subvention d'un montant de 66 983 € à GBH,

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer la convention correspondante entre GBH et la Ville.

M. LOYAT, Mme HINCELIN, Mme MENETRIER, M. ALLEMANN, M. GONON n'ont pas pris part au vote.

55. Aide au fonctionnement des structures associatives oeuvrant dans le domaine du logement

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer les subventions suivantes :

- 10 000 € à Habitat et Développement Local du Doubs (HDL),
- 5 000 € à l'Agence Immobilière à Vocation Sociale (AIVS),
- 1 000 € à la Confédération Nationale du Logement - Union Locale de Besançon (CNL),
- 4 500 € à Consommation Logement et Cadre de Vie (CLCV).

Mme HINCELIN n'a pas pris part au vote.

56. Vente par ICF SUD-EST MEDITERRANEE SA d'HLM de 53 logements HLM et 41 garages situés rue Romain Roussel à Besançon

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- de donner un avis favorable sur la vente des logements par ICF SUD-EST MEDITERRANEE de 53 logements HLM et 41 garages rue Romain Roussel,

- d'autoriser le transfert à la SA d'HLM ICF NORD-EST des garanties d'emprunts accordées à la SA d'HLM ICF SUD-EST MEDITERRANEE,

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjointe Déléguée à signer les conventions de transferts de garanties s'y rapportant.

57. Relocalisation provisoire du magasin Monoprix - Convention d'occupation du domaine public

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- de valider le principe de mise à disposition du magasin Monoprix d'une emprise située sur la dalle du parking du Marché Beaux-Arts et les caractéristiques de la convention à intervenir,

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer la Convention d'Occupation du Domaine Public à intervenir entre la Ville de Besançon et la Société Monoprix et tout acte nécessaire à la bonne exécution du projet.

58. Modification n° 3 du Plan Local d'Urbanisme - Approbation après enquête publique

A l'unanimité des suffrages exprimés (9 abstentions), le Conseil Municipal a décidé conformément au Code de l'Urbanisme et notamment l'article L 123.13, d'approuver le dossier de modification n° 3 du Plan Local d'Urbanisme.

INTERCOMMUNALITE

59. Réalisation de la première ligne de Tramway - Convention financière cadre entre la Ville de Besançon et le Grand Besançon - Convention de mise à disposition

A la majorité des suffrages exprimés (6 contre - 2 abstentions), le Conseil Municipal a décidé :

- d'approuver la convention financière cadre entre la Ville de Besançon et la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, fixant les engagements financiers réciproques sur le projet de 1^{ère} ligne de tramway du Grand Besançon,

- d'approuver le versement d'une subvention de 20 M€ à la Communauté d'Agglomération pour la réalisation de la première ligne de Tramway, selon les modalités et le calendrier détaillé dans la convention,

- d'approuver le versement à la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon d'un fonds de concours pour 50 % du coût des travaux de confortement du pont Battant, plafonné à 5 M€, conformément aux termes de la convention,

- d'approuver la convention de mise à disposition de certains personnels municipaux pour le projet Tramway et les dispositions financières y afférant (sous réserve des demandes de mutation des agents concernés, susceptibles d'intervenir avant le 31/12/2011),

- d'autoriser M. le Maire à signer la convention cadre et à finaliser et signer la convention de mise à disposition.

VOIRIE

60. Eclairage public - Programme complémentaire de travaux 2011 - Demande de subventions au SYDED

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a :

- approuvé le programme complémentaire de travaux 2011,

- autorisé M. le Maire à solliciter les subventions auprès du SYDED et de tout partenaire susceptible de participer à ces opérations, la Ville s'engageant à prendre à sa charge les financements non acquis.

M. CYPRIANI, M. LEUBA, Mme WEINMAN, Mme S. JEANNIN, M. GIRERD n'ont pas pris part au vote.

61. Plan de Déplacements d'Entreprise - Amélioration du site internet de covoiturage, hébergement, maintenance du site et proposition d'un plan de communication - Convention constitutive d'un groupement de commandes

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- de se prononcer favorablement sur la constitution d'un groupement de commandes avec la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon qui en sera le coordonnateur, la Région de Franche-Comté, le Département du Doubs, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole et la Ville de Besançon, pour la création d'un site Internet de covoiturage, hébergement, maintenance du site et proposition d'un plan de communication,

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjointe Déléguée à signer la convention constitutive définissant les modalités de fonctionnement du groupement.

MISSION EMPLOI INSERTION

62. Plan d'actions pour l'emploi dans les quartiers

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé d'approuver le plan d'actions pour l'emploi dans les quartiers présenté.

SUBVENTIONS : ATTRIBUTION, ENCAISSEMENTS

63. Office de Tourisme et des Congrès - Subvention 2012

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement sur l'attribution d'une subvention à l'OTC d'un montant de 652 269 € et a autorisé M. le Maire à signer l'avenant n° 3 à la convention quinquennale du 23 décembre 2009 à intervenir au titre de 2012.

M. GIRARD et M. MONNEUR n'ont pas pris part au vote.

64. Délégation de Service Public - Les Francas du Doubs - Gestion et Organisation de structures et projets d'animation en direction de l'enfance et de la jeunesse - Participations complémentaires 2011

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- de prendre connaissance du solde intermédiaire de 87 295 € à l'Association les Francas du Doubs pour l'année 2011,

- d'approuver le calcul des prévisions d'activités et budgétaires à fin 2011,

- d'autoriser le versement de participations complémentaires pour l'année 2011, soit la somme de 5 680 €,

- d'autoriser M. le Maire à signer l'avenant correspondant à la participation complémentaire à ces décisions.

M. GHEZALI, Mlle RONZI, Mme MICHEL, Mme FELLMANN, M. OMOURI n'ont pas pris part au vote.

65. Conventonnement avec les Maisons de Quartier Associatives et avec la CAF du Doubs - Prolongation des conventions en cours

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- de prendre acte des éléments du rapport et notamment de la volonté commune de la CAF du Doubs et de la Ville de signer conjointement les prochaines conventions de partenariat avec les 4 maisons de quartier associatives/centres sociaux bisontins,

- de prolonger les conventions en cours avec les 4 structures selon les modalités suivantes :

- la MJC de Besançon Clairs-Soleils : 1^{er} semestre 2012,
- la MJC de Palente Orchamps : 1^{er} semestre 2012,
- l'ASEP Cras Chaprais : 1^{er} semestre 2012,
- le Comité de Quartier de Rosemont St-Ferjeux : 1^{er} semestre 2012,

- d'autoriser Mme la Première Adjointe à signer les avenants de prolongation correspondants,

- de verser dès à présent et par anticipation sur le premier acompte 2012 la somme de 30 000 € et d'autoriser Mme la Première Adjointe à signer l'avenant correspondant,

- de verser dès la fin du mois de janvier 2012 à titre d'avance sur la subvention 2012 les montants suivants :

- o 70 000 € à la MJC de Besançon Clairs-Soleils
- o 81 730 € à la MJC de Palente Orchamps
- o 54 540 € à l'ASEP Cras Chaprais
- o 46 285 € au Comité de Quartier de Rosemont St-Ferjeux.

Mme HINCELIN, M. GHEZALI, M. LE MAIRE, Mlle RONZI, M. MONNEUR, Mme MICHEL, Mme FALCINELLA et M. LEUBA n'ont pas pris part au vote.

66. Seconde programmation du Contrat Urbain de Cohésion Sociale - Subventions complémentaires et/ou exceptionnelles aux associations

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- d'approuver le programme des actions et projets présentés et les financements s'y rattachant,

- d'autoriser le versement des subventions aux associations et structures concernées par ce programme d'actions et de projets, au titre des actions socio-éducatives et socioculturelles pour un montant total de 31 550 €, au titre des actions de prévention et de citoyenneté pour un montant total de 19 360 €, au titre des actions et activités socio-sportives pour un montant total de 5 000 €, au titre du volet Accès à l'emploi et développement économique pour un montant total de 50 5941 €,

- d'autoriser Mme la Première Adjointe à signer les conventions et avenants éventuels à établir et à intervenir avec les différents partenaires permettant la mise en œuvre de ce programme d'actions et de projets.

M. GHEZALI, Mme HINCELIN, Mlle RONZI, Mme MICHEL, Mme FELLMANN, M. OMOURI, Mme FALCINELLA, M. LE MAIRE, M. ALLEMANN, M. BENETEAU DE LA PRAIRIE, M. BONTEMPS n'ont pas pris part au vote.

67. Animations commerciales et artisanales de fin d'année - Subventions aux associations

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- de verser les subventions suivantes : 11 000 € à l'ODCAB, 1 500 € à l'Association du Rond-Point des Chaprais et 2 500 € à l'Association du centre commercial Cassin,

- d'autoriser M. le Maire à signer tous les actes y afférents.

M. MARIOT et Mme PANIER n'ont pas pris part au vote.

68. Subventions aux associations culturelles

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- d'allouer des subventions aux associations culturelles suivantes : Association Artothèque (5 000 €), Association Fortis (8 000 €), Association Le Citron Vert (5 000 €), Association Le Bastion (3 000 €), Association Attila (2 500 €), Association Orgue en Ville (3 000 €), Association Superseñor (4 000 €), Association ArtBFC (1 500 €), Association La Grosse Entreprise (5 000 €),

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer les avenants aux conventions triennales liant la Ville aux associations concernées.

69. Vie des Quartiers - Vie Associative - 3^{ème} attribution de subventions aux associations

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer les subventions suivantes :

Association	Nature activité	Subvention 2011
Le café des pratiques	Projet d'économie sociale et culturelle axée sur la promotion des savoir-faire	1 500 €
DRAN 25	Aide aux rapatriés d'Afrique du Nord	500 €
Comité de quartier des Prés de Vaux	Animation du quartier, organisations de manifestations	1 000 €
Mosaïque emploi	Aide à l'insertion professionnelle des personnes éloignées de l'emploi	Participation aux charges locatives : 500 €

Mme TISSIER n'a pas pris part au vote.

70. Vie des Quartiers - Vie Associative - Annulation de la subvention à l'Association 5 étoiles Production

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé d'annuler la subvention à l'Association 5 étoiles Production.

71. Enseignement Supérieur et Recherche - Subventions Vie étudiante

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer les subventions suivantes : 200 € à l'Université de Franche-Comté pour le rallye mathématique de Franche-Comté 2011/2012, organisé par l'Institut de Recherche sur l'Enseignement des Mathématiques, 2 000 € à l'Université de Franche-Comté pour former des étudiants à la médiation scientifique afin d'assurer l'accueil, l'animation des élèves du primaire dans le cadre des visites de l'Observatoire, 12 000 € à l'Association Vélocampus pour financer l'achat de nouveaux vélos.

M. LE MAIRE et Mme SCHIRRER n'ont pas pris part au vote.

72. Enseignement Supérieur et Recherche - Subvention à l'ENSMM - Attribution de bourses dans le cadre du Programme n+i

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer une subvention de 21 600 € à l'ENSMM qui permettra à 6 élèves-ingénieurs internationaux de choisir Besançon comme lieu de formation.

M. LE MAIRE et Mme SCHIRRER n'ont pas pris part au vote.

73. Relations Internationales - Attribution de subventions

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer les subventions suivantes :

- 200 € au Lycée Pasteur pour le déplacement de 18 élèves à Tübingen du 30 novembre au 8 décembre 2011 (échange scolaire),

- 8 000 € à l'Association Hand in Hand pour soutenir son projet.

74. Congrès - Attribution de subvention - 5^{ème} répartition au titre de l'année 2011

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer les subventions suivantes pour l'organisation de congrès :

- 1 300 € pour le Groupe de Recherche Microchirurgie Surdit  pour l'organisation les 25 et 26 novembre 2011 du 44^{ème} congrès de la Société Française de Carcinologie Cervico-Faciale,

- 500 € pour le Groupement d'Intérêt Public Formation Continue et Insertion Professionnelle de Franche-Comté / Centre Académique de Formation Continue qui a organisé le 16 juin une journée régionale sur les médiations sociales en Franche-Comté.

75. Subventions à des associations sportives

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- d'attribuer les subventions suivantes pour la saison 2011/2012 :

1 - Programme «manifestations sportives»

* Besançon Ring Athletic : 4 000 € pour l'organisation des combats de Khédafi DJELKHIR pour la préparation aux Championnats d'Europe

* Olympique Bisontin : 2 500 € pour l'organisation d'une rencontre de gala le 24 novembre

* Sport Nautique Bisontin : 300 € pour l'organisation du Besathlon aux Prés de Vaux le 22 octobre 2011.

2 - Programme «Sport de haut niveau individuel»

2.1 Contrat de Développement Sportif

CLUBS	2010/2011		2011/2012
	Part projet Versement sept. 2010	Part critères Versement mai 2011	Part projet
Avenir Natation Besançon	12 000 €	10 475 €	16 000 €
Amicale Cycliste Bisontine	12 000 €	17 675 €	16 000 €
Besançon Ring Athlétique	2 000 €	4 300 €	2 000 €
Besançon Triathlon	6 000 €	0 €	6 000 €
Club Pugilistique Bisontin (lutte)	6 000 €	37 775 €	6 000 €
Doubs Sud Athlétisme	12 000 €	13 400 €	12 000 €
Franche-Comté Judo	(a) 15 800 €	26 425 €	6 000 €
La Française (haltérophilie)	6 000 €	10 838 €	6 000 €
La Saint Claude (gymnastique)	12 000 €	3 675 €	12 000 €
Orientation Team Besançon	3 000 €	10 575 €	3 000 €
Sport Nautique Bisontin Canoë	2 000 €	6 163 €	2 000 €
Besançon BMX		4 675 €	2 000 €
Centre Ecole Parachutisme			3 000 €
TOTAL			92 000 €

(a) dont 7 500 € pour participation équipe masculine à Coupe d'Europe et équipe féminine aux Championnats de France.

2.2 Ambassadeurs de la Ville

* 3 000 € à Bernardin KINGUE MATAM, haltérophile du club La Française.

3. Programme «Sport Ensemble» : pratique sportive et intégration dans les clubs sportifs des personnes en situation de handicap»

Besançon Triathlon	1 000 €
Tennis Club du Grand Besançon	1 000 €
Balise 25	1 000 €
Besançon Gymnastique Rythmique	1 000 €
ASEP-Judo	500 €
Besançon Doubs Hockey Club	500 €
La Décoche Bisontine	500 €
AS Palente Orchamps Hand Ball	500 €
Besançon Curling Club	500 €

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer les Contrats de Développement Sportif 2011-2014 et leurs avenants relatifs à la saison 2011/2012,

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer le contrat de partenariat avec Bernardin KINGUE MATAM.

76. Versement de subventions pour équipements solaires thermiques

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer des subventions pour équipements solaires thermiques pour un montant de 1 200 €.

77. Education - Subventions aux classes transplantées ou de découverte et participation aux projets culturels - Participation Contrat Educatif Local

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer les subventions suivantes :

- pour des séjours en classes transplantées ou de découverte :
 - 558 € à l'école maternelle Helvétie : séjour à Pierrefontaine-les-Varans de 28 élèves les 17 et 18 novembre
 - 3 000 € à l'Association Croq'livre pour la lecture de contes tous les après-midi du mois de juillet
 - 5 000 € à l'Association Les 35 Lez'arts à l'école pour un projet sur l'école élémentaire Brossolette
 - 2 000 € à l'Association Léo Lagrange pour un projet sur la prévention de la violence à l'école élémentaire Charles Fourier.
- à titre de soutien au fonctionnement de certaines associations, une reconduction de la subvention 2010, soit :
 - ✓ 1 978 € à la Fédération des Conseils de Parents d'Elèves (PCPE)
 - ✓ 658 € aux Parents d'Elèves de l'Enseignement Public (PEEP)
 - ✓ 1 500 € aux Pupilles de l'Enseignement Public (PEP)
 - ✓ 1 525 € au Service d'Assistance Pédagogique à Domicile (SAPAD)
- au titre des accueils de loisirs :
 - ✓ 1 500 € à la MJC de Palente
 - ✓ 1 500 € à la MJC de Clairs-Soleils
 - ✓ 1 500 € au Comité de Quartier de Saint-Ferjeux
 - ✓ 1 500 € à l'ASEP
- au titre du Contrat Educatif Local :
 - ✓ 1 000 € à la Rosemonde pour les activités proposées le soir aux enfants de l'école
 - ✓ 1 500 € à la MJC de Palente pour soutenir la Fanfare à l'Ecole
 - ✓ 1 000 € à la Ligue de l'Enseignement du Doubs pour renforcer les actions de lecture auprès des écoles maternelles
 - ✓ 1 500 € au Collège Diderot pour soutien du projet «Vasco» séjour de remise à niveau pour les enfants de 3^{ème}.

Mme FELLMANN, Mme TISSIER, M. LE MAIRE, M. GHEZALI, Mlle RONZI, M. MONNEUR, Mme MICHEL, Mme FALCINELLA, Mme HINCELIN, M. LEUBA et M. DEVESA n'ont pas pris part au vote.

78. Action de pâturage par les chèvres - Attribution de subvention complémentaire à l'Association des Bergers du Jura Franco-Suisse

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé de porter à 150 € l'aide allouée à l'Association des Bergers du Jura Franco-Suisse pour son action de pâturage par les chèvres.

79. Attribution d'une subvention à l'Association Doubs Nature Environnement pour l'année 2011

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer une subvention de 2 434 € à l'Association Doubs Nature Environnement pour l'année 2011.

80. Subvention exceptionnelle accordée à la Turquie pour venir en aide aux victimes du tremblement de terre

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer une subvention exceptionnelle de 2 000 € à la Croix-Rouge Française pour venir en aide aux victimes du tremblement de terre survenu le 23 octobre dernier en Turquie.

MARCHES

81. Marchés publics - Clauses éco-responsables

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- de confirmer l'engagement de la Ville en matière d'insertion sociale et professionnelle des publics les plus éloignés de l'emploi et la possibilité de recours aux articles 14, 30 et 53 du Code des Marchés Publics, articles qui permettent de mobiliser la commande publique au bénéfice de l'insertion professionnelle des personnes en difficulté,

- de réaffirmer la volonté de la Ville d'intégrer les critères environnementaux dans ses marchés publics et la notion d'achats éco-responsables, dès la définition du besoin d'achats et ce, jusqu'à l'attribution du marché,

- d'intégrer la notion de développement durable dans les marchés publics passés en se laissant la possibilité de faire figurer la dimension sociale et environnementale de l'achat,

- de diversifier les marchés intégrant la clause d'insertion,

- de créer un comité de pilotage technique interne à la Ville, comme au CCAS,

- de réaffirmer le taux réservé à l'insertion dans les marchés publics à savoir 7 %, avec la possibilité d'aller au-delà des 7 % quand cela semble opportun et possible,

- d'augmenter le nombre de marchés intégrant une clause d'insertion et le nombre d'heures d'insertion,

- d'autoriser M. le Maire à signer la convention de partenariat jointe à la présente délibération entre le PLIE, la Ville de Besançon et le CCAS.

82. Marchés - Autorisation de signature d'avenants

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal d'autoriser M. le Maire à signer l'avenant suivant :

Objet du marché + Objet de l'avenant	Titulaire du marché (Nom - code postal localité)	Montant initial du marché + montant du ou des avenant(s) précédent(s) (en précisant HT ou TTC)	Montant de l'avenant en précisant HT ou TTC	Date de la CAO pour les avenants > 5 % (uniquement pour les marchés passés selon une procédure formalisée)
Département Architecture et Bâtiments Restauration du mur d'escarpe de la Citadelle de Vauban - côté Rivotte Avenant n°1 : Travaux supplémentaires suite au dégagement d'une poterne : aménagement d'un accès pour le personnel municipal chargé d'entretenir les projecteurs éclairant les remparts	NOUYRIT 67117 Furdenheim	31 922,44 € TTC	+ 9 056,54 € TTC	4/11/2011

83. Autorisation de signature des marchés pour le service de restauration

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé d'autoriser M. le Maire ou l'Adjointe Déléguée à signer les marchés suivants pour le service de restauration.

SERVICE	INTITULE	MONTANT ANNUEL
Direction Education	Fourniture de denrées alimentaires au groupement de commandes constitué entre la Ville de Besançon et le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) 37 lots Lot 1 - Viande fraîche de veau - BELOT 25000 BESANÇON Lot 2 - Viande fraîche de boeuf - BELOT 25000 BESANÇON Lot 3 - Viande fraîche de porc - BELOT 25000 BESANÇON Lot 4 - Viande fraîche d'agneau - CLAVIERES VIANDES 39100 DOLE Lot 5 - Poisson frais et dérivés - COURBET 25000 BESANÇON - DAVIGEL 21000 DIJON - OCEANS ET TERROIRS 25000 BESANÇON - POMONA TERRE AZUR 21800 CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR	Marchés à bons de commandes sans minimum et sans maximum. Estimation des marchés : 1 478 266 € TTC Durée du marché : 1 an avec possibilité d'une reconduction expresse à compter du 1 ^{er} janvier 2012

SERVICE	INTITULE	MONTANT ANNUEL
	<p>Lot 6 - Produits avicoles et cunicoles frais</p> <ul style="list-style-type: none"> - BELOT 25000 BESANÇON - CLAVIERES VIANDES 39100 DOLE - COURBET 25000 BESANÇON <p>Lot 7 - Dinde fraîche</p> <ul style="list-style-type: none"> - CLAVIERES VIANDES 39100 DOLE <p>Lot 8 - Charcuterie fraîche</p> <ul style="list-style-type: none"> - BERNARD 56500 LOCMINE - COURBET 25000 BESANÇON - DAVIGEL 21000 DIJON - POMONA PASSION FROID 21800 CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR - BOUHERET 25500 MORTEAU - SCAL 21000 DIJON - SERVIDIS 25600 VIEUX-CHARMONT - TRANSGOURMET 21200 LEVERNOIS <p>Lot 9 - Compote fraîche</p> <ul style="list-style-type: none"> - TRANSGOURMET 21200 LEVERNOIS <p>Lot 10 - Yaourts (dont yaourts bio)</p> <ul style="list-style-type: none"> - ENIL 25620 MAMIROLLE <p>Lot 11 - Entremets frais individuels</p> <ul style="list-style-type: none"> - BRAKE 68260 KINGERSHEIM - LA FERME DU VIEUX CHEMIN 39110 MARNOZ - POMONA PASSION FROID 21800 CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR - SODIFRAGEL 71150 DEMIGNY <p>Lot 12 - Fromages frais portions</p> <ul style="list-style-type: none"> - SODIFRAGEL 71150 DEMIGNY <p>Lot 13 - Fromages portions</p> <ul style="list-style-type: none"> - POMONA PASSION FROID 21800 CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR <p>Lot 14 - Produits laitiers divers (dont fromage bio) - Ovoproduits</p> <ul style="list-style-type: none"> - ENIL 25620 MAMIROLLE - LA FERME DU VIEUX CHEMIN 39110 MARNOZ - POMONA PASSION FROID 21800 CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR - SODIFRAGEL 71150 DEMIGNY <p>Lot 15 - Fruits frais (dont fruits bio)</p> <ul style="list-style-type: none"> - ACTIFRAIS 70300 LUXEUIL-LES-BAINS - AQUARIUS 74370 PRINGY - MUTIN 21220 GEVREY-CHAMBERTIN - PROVENCE BOURGOGNE 21130 AUXONNE <p>Lot 16 - Légumes frais</p> <ul style="list-style-type: none"> - MUTIN 21220 GEVREY-CHAMBERTIN <p>Lot 17 - Salade verte 4^{ème} gamme</p> <ul style="list-style-type: none"> - PROVENCE BOURGOGNE 21130 AUXONNE <p>Lot 18 - Légumes - Pommes de terre / 4^{ème} gamme</p> <ul style="list-style-type: none"> - POMONA TERRE AZUR 21800 CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR 	

SERVICE	INTITULE	MONTANT ANNUEL
	<p>Lot 19 - Légumes 5^{ème} gamme</p> <ul style="list-style-type: none"> - ACTIFRAIS 70300 LUXEUIL-LES-BAINS - GENERATION 5 - 02820 CORBENY - PROVENCE BOURGOGNE 21130 AUXONNE - TRANSGOURMET 21200 LEVERNOIS <p>Lot 20 - Légumes et fruits surgelés</p> <ul style="list-style-type: none"> - TRANSGOURMET 21200 LEVERNOIS <p>Lot 21 - Poissons filets surgelés</p> <ul style="list-style-type: none"> - BRAKE 68260 KINGERSHEIM - DAVIGEL 21000 DIJON - POMONA PASSION FROID 21800 CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR - TRANSGOURMET 21200 LEVERNOIS <p>Lot 22 - Viandes surgelées</p> <ul style="list-style-type: none"> - BRAKE 68260 KINGERSHEIM - DAVIGEL 21000 DIJON - POMONA PASSION FROID 21800 CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR - TRANSGOURMET 21200 LEVERNOIS <p>Lot 23 - Viande cuite</p> <ul style="list-style-type: none"> - DLG 94577 ORLY <p>Lot 24 - Pâtisseries surgelées</p> <ul style="list-style-type: none"> - POMONA PASSION FROID 21800 CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR <p>Lot 25 - Pain bio et non bio / Galette des rois</p> <ul style="list-style-type: none"> - ADAPEI 25000 BESANÇON <p>Lot 26 - Viennoiseries surgelées</p> <ul style="list-style-type: none"> - DAVIGEL 21000 DIJON - FRANCE GASTRONOMIE EXPORT 25410 DANNEMARIE-SUR-CRETE - POMONA PASSION FROID 21800 CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR <p>Lot 27 - Conserves - Epicerie - Corps gras</p> <ul style="list-style-type: none"> - BRAKE 68260 KINGERSHEIM - EDE RUY 69200 VENISSIEUX - PRO A PRO 39100 DOLE - TRANSGOURMET 21200 LEVERNOIS <p>Lot 28 - Autres produits bio et commerce équitable</p> <ul style="list-style-type: none"> - AMBRES 30340 MEJANNE - AQUARIUS 74370 PRINGY - EDE RUY 69200 VENISSIEUX - TRANSGOURMET 21200 LEVERNOIS <p>Lot 29 - Biscuiterie</p> <ul style="list-style-type: none"> - PRO A PRO 39100 DOLE <p>Lot 30 - Vins - Boissons</p> <ul style="list-style-type: none"> - PRO A PRO 39100 DOLE <p>Lot 31- Glaces</p> <ul style="list-style-type: none"> - DAVIGEL 21000 DIJON <p>Lot 32 - Viandes fraîches de boucherie et volaille (Crêches)</p> <ul style="list-style-type: none"> - COURBET 25000 BESANÇON 	

SERVICE	INTITULE	MONTANT ANNUEL
	Lot 33 - Produits laitiers - Oeufs (Crèches) - POMONA PASSION FROID 21800 CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR Lot 34 - Fruits et légumes frais - P. de t. - 1 ^{ère} et 4 ^{ème} gamme (Crèches) - POMONA TERRE AZUR 21800 CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR Lot 35 - Poissons surgelés (Crèches) - DAVIGEL 21000 DIJON Lot 36 - Produits surgelés divers (Crèches) - POMONA PASSION FROID 21800 CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR Lot 37 - Conserves - Epicerie (Crèches) - PRO A PRO 39100 DOLE	

84. Cuisine centrale - Modification du processus de fabrication des repas - Attribution du marché de maîtrise d'oeuvre

A l'unanimité des suffrages exprimés (9 abstentions), le Conseil Municipal a décidé :

- d'attribuer le marché de maîtrise d'oeuvre pour la réétude du mode de fabrication des repas à la cuisine centrale au Groupement QUIDORT Grandes Cuisines (mandataire) et de J3Varchitectures avec un forfait provisoire de rémunération de 651 222 € TTC,

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer le marché correspondant et les éventuels avenants.

85. Motion présentée par le groupe majoritaire concernant le prélèvement sur le logement social institué par la Loi de finances 2011

M. LOYAT a présenté la motion suivante :

«Avec le poids que représentent les charges pour les logements, et les difficultés sociales croissantes, le besoin d'une politique ambitieuse pour le logement est nécessaire. Le soutien au logement social, à l'action des bailleurs sociaux, est ainsi un aspect important d'une politique de solidarité nationale.

Et pourtant, un prélèvement sur le logement social a été institué par la Loi de finances 2011. Ce prélèvement sur les ressources des bailleurs sociaux est profondément injuste car il est inacceptable que :

- *Les organismes HLM qui assument un rôle social indispensable, avec les contraintes inhérentes, soient soumis à une taxe dont les bailleurs privés, personnes physiques et SCI sont exonérés ;*
- *La construction de logements sociaux soit financée par un impôt prélevé sur les locataires du parc social et non plus par la solidarité nationale : les aides à la pierre sont passées de 630 millions d'euros en 2010 à 400 millions d'euros en 2011 dont seulement 60 millions sont financés par l'Etat, puisque 340 millions d'euros le sont grâce à cette ponction.*

De plus, ce prélèvement touche tout particulièrement les organismes engagés dans des opérations de rénovation urbaine. En effet, il est désormais calculé, pour sa plus grande part, sur le potentiel financier moyen des cinq dernières années, avec un taux progressif.

Or, tout organisme s'apprêtant à engager de lourdes opérations de rénovation urbaine, se doit de constituer un potentiel financier suffisant pour faire face à ces investissements exceptionnels.

Tel est le cas de Grand Besançon Habitat, qui a réservé durant les années 2005-2008, années de négociation des conventions ANRU, puis d'étude des opérations, les fonds propres nécessaires à celles-ci. Ceux-ci n'ont commencé d'être mobilisés massivement qu'à compter de l'engagement des travaux, soit pour l'essentiel en 2009.

Si le prélèvement 2011 était calculé sur le potentiel financier de 2010, il n'excéderait pas quelques dizaines de milliers d'euros. Mais il est calculé sur la moyenne de 2006 à 2010, ce qui induit un montant compris entre 384 000 et 650 000 € selon le taux qui sera retenu par l'État. Ce prélèvement sera sans doute encore supérieur en 2012, pour permettre d'atteindre l'enveloppe fixée à l'échelle nationale.

Le logement social se retrouve pris en étau : d'une part il subit ce prélèvement, d'autre part il fait face à une réduction drastique des aides à la pierre et à une augmentation de la TVA de 5,5 à 7 %.

Cette dernière représente pour les investissements prévus pour 2012 par Grand Besançon Habitat un surcoût de 375 000 €.

Beaucoup sortiront exsangues de cet étau et seront dans l'incapacité de faire face à leurs obligations sur le reste du patrimoine. Et pour tous, cela signifie une réduction drastique du programme d'investissement hors ANRU, avec les conséquences qui en résulteront sur l'économie locale.

Le Conseil Municipal de Besançon, inquiet du devenir du logement social, dans un contexte où ce dernier est plus nécessaire que jamais, demande la suppression de ce prélèvement et le retour à une politique volontariste d'aide à la pierre».

A la majorité des suffrages exprimés (7 contre), le Conseil Municipal a décidé d'adopter cette motion.

86. Motion présentée par le groupe majoritaire concernant la diminution du taux de cotisation au Centre National de la fonction Publique Territoriale.

M. le Maire a présenté la motion suivante :

«La loi de finances rectificative n° 2011-900 du 29 juillet 2011 prévoit la diminution du taux de cotisation des collectivités au Centre National de la Fonction Publique Territoriale.

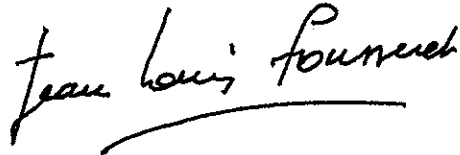
Ce taux, qui était de 1 %, est porté à 0,9 %. Cette mesure constitue une atteinte aux moyens d'un établissement public qui assure une réponse mutualisée aux besoins de formation des collectivités territoriales.

Considérant la nécessité d'assurer une formation de qualité pour les agents territoriaux afin d'assurer un service public performant, le Conseil Municipal de Besançon demande que soit rétabli le taux plafond de 1 % de la cotisation versée au CNFPT par les employeurs territoriaux pour la formation professionnelle de leurs agents».

A la majorité des suffrages exprimés (1 contre et 7 abstentions), le Conseil Municipal a décidé d'adopter cette motion.

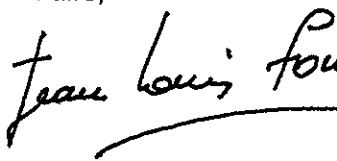
La séance est levée à 22 h 20.

Hôtel de Ville, le 16 décembre 2011
Le Maire



Jean-Louis FOUSSERET.

Affiché le 16 décembre 2011
Le Maire,



Jean-Louis FOUSSERET.

CORRECTIF

**COMPTE RENDU DÉTAILLÉ DES DÉCISIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 8 DECEMBRE 2011**

6 - Ressources budgétaires pour 2012 - Fixation de divers tarifs, taxes et droits

A l'unanimité des suffrages exprimés (9 abstentions), le Conseil Municipal a décidé d'adopter les propositions de tarifs, taxes et droits pour l'année 2012 à l'exception des tarifs de location pour les emplacements sur les pylônes et pour les antennes de téléphonie sur le territoire communal.

A la majorité des suffrages exprimés (12 contre), le Conseil Municipal a décidé d'adopter les tarifs de location pour les emplacements sur les pylônes et pour les antennes de téléphonie sur le territoire communal.

51 - Pôle Viotte - Acquisition de deux propriétés bâties à la SNCF rue de Vesoul

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- de se prononcer favorablement sur l'acquisition à la SNCF de deux propriétés bâties dont l'assiette foncière sera intégrée dans l'emprise du parvis à créer rue de Vesoul au droit du futur accès Nord de la gare au prix de 440 000 €,


- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer la promesse de vente et l'acte authentique à intervenir.

Hôtel de Ville, le 20 décembre 2011
Le Maire



Jean-Louis FOUSSERET.

Affiché le 20 décembre 2011
Le Maire,



Jean-Louis FOUSSERET.